

REGLEMENT DE L'EPREUVE CHAMPIONNAT REGIONAL VTT UFOLEP MIDI-PYRENEES 2014

Le Championnat régional VTT cross-country UFOLEP se déroulera le dimanche 27 avril 2014 sur le site de la forêt de SERENAC dans le Tarn (81).

L'Association LO CAPIAL vous accueillera avec le soutien des Commissions Départementale et Régionale VTT.

Les règlements généraux UFOLEP VTT seront appliqués lors de cette organisation et contrôlés par la CTR VTT.

Le Championnat Régional VTT est une épreuve type cross-country ouverte aux licenciés UFOLEP de la région Midi-Pyrénées, ayant participé au Championnat Départemental (ou à une épreuve du Challenge Départemental) de leur département. (*voir définition page suivante*).

Les comités départementaux devront vérifier que cette disposition est bien appliquée.

Les concurrents devront être licenciés UFOLEP depuis au moins 8 jours avant la première épreuve qualificative et être titulaires de la carte de compétiteur VTT.

Cependant des dérogations peuvent être accordées.

Cette épreuve compte pour la sélection au NATIONAL VTT 2014 qui aura lieu à MONTARGIS (45) les 17 et 18 Mai 2014.

1. DEFINITION

Le Championnat Régional VTT UFOLEP Midi Pyrénées est une épreuve de type cross-country.

Elle est ouverte aux coureurs licenciés UFOLEP.

Seront classés, les coureurs :

- *ayant la licence homologuée* depuis au moins 8 jours avant la première épreuve qualificative ;
- *qualifiés* en participant à un Championnat Départemental ou à une épreuve d'un challenge départemental, (possibilité de se qualifier dans un département voisin. Joindre un justificatif) ;
- *titulaires de la carte de compétiteur* VTT UFOLEP.

2. CATEGORIES

FEMININES

- Jeunes 11 et 12 ans ;
- Jeunes 13 et 14 ans ;
- Jeunes 15 et 16 ans ;
- Adultes 17 à 29 ans ;
- Adultes 30 à 39 ans ;
- Adultes 40 ans et plus.

MASCULINS

- Jeunes 11 et 12 ans ;
- Jeunes 13 et 14 ans ;
- Jeunes 15 et 16 ans ;
- Jeunes 17 à 19 ans ;
- Adultes 20 à 29 ans ;
- Adultes 30 à 39 ans inclus ;
- Adultes 40 à 49 ans inclus ;
- Adultes 50 ans à 59 inclus ;
- Adultes 60 et plus.

TANDEM

- Hommes et/ou femmes chaque pilote devra être âgé(e) de 17 ans et plus; Mixte, Masculin ou Féminin.

INITIATION

Les jeunes de moins de 10 ans, féminines et masculins

3. ENGAGEMENTS

Les droits d'inscriptions sont les suivants :

- Moins de 10 ans (initiation) : Gratuit
- 11 et 12 ans : (initiation) : 5 €
- Jeunes de 13 à 16 ans : 7€
- Adultes de 17 ans ou plus : 12€
- Tandems 2X12€ : 24€

Cf : tableau règlement VTT national. Page 19.

Tous les engagés doivent obligatoirement être munis le jour de la compétition de leur licence 2013/2014 et du carton de compétiteur VTT de l'année en cours.

Les engagements se feront par catégories sur les fiches « liste des engagés » regroupées par club. (voir feuille annexe).

Le dossier d'engagement doit obligatoirement comprendre :

- Les listes d'engagés par catégories (signées par le responsable du département et par le comité départemental) ;
- Les chèques correspondants aux engagements libellés à l'ordre «du club organisateur»

Les Clubs doivent envoyer leur dossier d'engagement à l'UFOLEP de leur département qui contrôlera la validité des engagements et qui les transmettra ensuite à l'organisateur.

Le dossier complet de chaque département devra être transmis par le délégué départemental avant le

11 AVRIL 2014 à l'UFOLEP – délégation de votre département.

**ATTENTION ! AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE.
LES ENGAGEMENTS PAR TELEPHONE OU SUR LA LIGNE DE DEPART
SERONT REFUSES**

4.DISTANCES ET PROGRAMME DE LA JOURNEE

A établir par le club organisateur, qui se réfèrera au tableau du règlement national VTT page 19.

HEURES D'APPEL	HEURES DEPART	CIRCUITS	TRANCHE D'AGE
	9h00		Le site de la forêt de SERENAC.
	11h00		Moins de 10 ans
	11h05		Jeunes 11-12 ans Filles et garçons
	11h30		Jeunes 13-14 ans Filles et garçons
	11h35		Jeunes 15-16 ans Filles et garçons Adultes féminines 17-29 ans Adultes féminines 30-39 ans Adultes féminines 40 et plus
	12h45		Adultes masculins 17-19 ans Adultes masculins 50-59 ans Adultes masculins 60 et plus Tandems 17 ans et plus
	14h15		Adultes masculins 20-29 ans Adultes masculins 30-39 ans Adultes masculins 40-49 ans
	17h		

En fonction des conditions climatiques, le circuit pourra être modifié par les organisateurs.

L'initiation s'effectuera sur un circuit de 4 kms maximum, et sera encadrée par deux animateurs du club.

5.TENUE

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les catégories :

- Les vététistes refusant cette protection se verront interdire le départ ;
- Chacun devra le conserver correctement fixé durant l'épreuve ainsi qu'à l'entraînement ou pendant la reconnaissance du circuit.

Le port de la tenue du club est obligatoire pendant l'épreuve et sur le podium.

Le maillot de champion départemental est autorisé.

Les socquettes :

- La hauteur maximale des socquettes se situe à mi-chemin entre la cheville et le genou.

5.1 TENUE LORS DES CEREMONIES PROTOCOLAIRES :

Pour toute cérémonie protocolaire, la tenue cycliste est obligatoire. En cas de non-respect de cette règle, l'intéressé (e) se verra refusé l'accès au podium.

6. MATERIEL

C'est un vélo tout terrain (VTT) : cycle muni d'un guidon plat ou semi-relevé dont les embouts saillants ont bouchés.

Seules sont autorisées les roues de 26 à 29 pouces maximum équipées de pneus de 1,75 pouces minimum.

Tout VTT en état, est accepté sous réserve du respect des normes de sécurité notamment :

- extrémités du guidon bouchées ;
- les guidons pourront avoir seulement en extrémités des Bar end, les « cornes de vaches » entièrement recourbées sont interdites ;
- protection des parties saillantes ;
- extrémités de câble protégées.

Le directeur de course interdira le départ si le matériel n'est pas conforme ou si le VTT présente un danger pour « son pilote » ou pour les tiers.

Rappel : l'utilisation d'oreillette est interdite sur toutes les activités cyclistes UFOLEP.

7. PLAQUES ET DOSSARDS

Le port de la plaque frontale est obligatoire pour tous les participants, elle doit être fixée sur le guidon.

Les dossards seront fixés au milieu du dos et chacun avec 4 épingles au-dessus des poches.

8. CONTRÔLE MEDICAL

Les coureurs devront se soumettre à la réglementation nationale qui prévoit une escorte. Se référer au paragraphe : *A-1/2 contrôle médicaux page 6 du règlement national VTT.*

9. ACCUEIL ET DEROULEMENT DES EPREUVES

L'accueil des participants, des responsables et des accompagnateurs se fera dans une salle mise à disposition sur la commune de SERENAC à partir de 9h.

Les plaques de guidon seront à retirer par chaque participant contre la présentation de la licence et carton VTT compétiteur dûment complétés et signés.

Amende pour non présentation de papiers (licence ou carton) : rappel du règlement financier des épreuves nationales : des amendes pour non présentation de licence ou non présentation de carton obligatoire : adultes : 30€ et jeunes 15€ - Les amendes devront être réglées sur place au responsable ou un membre mandaté par la CTR par chèque à l'ordre de l'UFOLEP régional.

A chaque retrait il sera demandé au compétiteur d'émarger la feuille d'engagement.

La restitution des licences et cartons se fera à la fin des remises des récompenses contre la remise des plaques. Sauf en cas de réclamation.

La fin de reconnaissance du circuit pourra s'effectuer jusqu'à(à compléter par le club organisateur).

Il est formellement interdit de s'entraîner sur le circuit pendant le déroulement des épreuves sous peine de disqualification.

Les engagés doivent se présenter à l'appel, 10 minutes avant l'heure de départ.

Tout engagé absent au moment de l'appel sera placé sur la dernière ligne.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, il est interdit de repasser la ligne à contre sens.

9- RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu à la salle de la base de loisirs, et sera suivie d'un vin d'honneur.

Les récompenses ne seront remises qu'aux compétiteurs présents lors de la remise.

La tenue cycliste (maillot et cuissard) aux couleurs du club est obligatoire. Aucune récompense ne sera remise sans le port de cette tenue.

Pour les trois premiers de chaque catégorie, il y aura une récompense :

- 1^{er} Catégorie jeunes : 1 maillot, 1 coupe
- Au 1er : 1 maillot, 1 bouquet, 1 coupe
- Au 2nd : 1 coupe
- Au 3ème : 1 coupe

Un maillot de Champion Régional sera attribué au premier de chaque catégorie.

Les maillots seront remis par les représentants de l'UFOLEP Région ou Département et les élus locaux.

RECLAMATIONS / APPEL :

Tout vététiste estimant avoir subi un préjudice pendant l'épreuve, est en droit de déposer après l'arrivée, une réclamation auprès des officiels.

Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié qui peut le déléguer à l'un de ses dirigeants licenciés. (En particulier pour les mineurs).

Une réclamation est **recevable** :

- **Oralement** dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats auprès du directeur de course.
- Et / ou **par écrit en L.R.A.R** après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures. Elle doit comporter la signature du réclamant et être adressée au Responsable de la CTR VTT. Elle devra s'accompagner d'un versement de 100€.

En cas de réclamation non justifiée, les plaignants pourront être contraints à régler les dépenses engagées pour le traitement du dossier et ne récupéreront pas leur versement de 100€

Commission de gestion des litiges :

Afin de gérer les réclamations, une commission de gestion des litiges est constituée et est composée des personnes suivantes :

- Le responsable de la CTR VTT ;
- Deux membres de la CTR présents sur le site ;
- Un représentant de la commission départementale VTT du département organisateur ;
- Le directeur de course.

MANIFESTATION ECO RESPONSABLE :

Les engagements des participants :

- Favoriser le co-voiturage pour venir participer au championnat régional ;
- Préserver le site en ne jetant pas de déchets et en utilisant les poubelles prévues à cet effet ;
- S'engager à respecter la charte du fair-play.

Les engagements des organisateurs :

- Diffuser les dossiers et résultats par internet pour éviter les envois papiers ;
- Favoriser les fournisseurs locaux afin de limiter les déplacements de marchandises ;
- Prévoir des zones de stationnement ;
- Accueillir et sensibiliser le public ;
- Faire les reconnaissances à vélo ou à pied ;
- **Assurer le nettoyage à l'issue de la manifestation, la remise en état des lieux et procéder au ramassage de la signalétique.**

LA CHARTE DU FAIR-PLAY :

« Quel que soit le rôle que je joue dans le sport, même celui de spectateur, je m'engage à :

- Faire de chaque rencontre sportive, peu importe l'enjeu et la virilité de l'affrontement, un moment privilégié, une sorte de fête.
- Me conformer aux règles et à l'esprit du sport pratiqué.
- Respecter mes adversaires comme moi-même.
- Accepter les décisions des arbitres ou des juges sportifs sachant que, comme moi, ils ont le droit à l'erreur, mais font tout pour ne pas la commettre.
- Éviter la méchanceté et les agressions dans mes actes, mes paroles ou mes écrits.
- Ne pas user d'artifices ni de tricherie pour obtenir le succès.
- Rester digne dans la victoire comme dans la défaite.
- Aider chacun par ma présence, mon expérience et ma compréhension.
- Porter secours à tout sportif blessé ou dont la vie est en danger.
- Être un véritable ambassadeur du sport, en aidant à faire respecter autour de moi les principes ci-dessus.

Par cet engagement, je considère que je suis un vrai sportif ».

Définition : le fair-play, norme non écrite, est la loi morale qui donne au sport son âme et fait de lui une expérience irremplaçable, d'une incontestable valeur formatrice pour la vie en société.

